



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
30 novembre 2007
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 11 octobre 2007, à 10 heures

Président : M. Wolfe..... (Jamaïque)

Sommaire

Point 106 de l'ordre du jour: Prévention du crime et justice pénale (*suite*)*

Point 107 de l'ordre du jour: Contrôle international des drogues (*suite*)*

* Points que la Commission a décidé d'examiner ensemble.

Le présent document est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être envoyées sous la signature d'un membre de la délégation concernée, *une semaine au plus tard à compter de la date de publication*, au chef de la section d'édition, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et incorporées dans un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 106 de l'ordre du jour: Prévention du crime et justice pénale (*suite*) (A/62/84, A/62/126, A/62/127; A/C.3/62/L.2 et L.3)

Point 107 de l'ordre du jour: Contrôle international des drogues (*suite*) (A/62/117)

1. **M. Rogachev** (Fédération de Russie) dit que sa délégation s'aligne sur les déclarations faites par les représentants du Bélarus et du Kazakhstan au nom de la Communauté des États indépendants (CEI). Les nouveaux défis que pose la criminalité transnationale organisée et le trafic des stupéfiants à l'heure de la mondialisation appellent des efforts concertés au plan international et un renforcement des programmes et des institutions pertinents des Nations Unies. L'adhésion à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles ainsi qu'à la Convention contre la corruption doit être élargie et la capacité de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) renforcée. La Fédération de Russie accorde un rang particulier de priorité à la lutte contre la traite des êtres humains et renforce à la fois sa législation et les mesures d'application tout en accentuant la coopération internationale dans ce sens.

2. Il y a lieu de renforcer les moyens de lutte contre la drogue dont dispose l'Organisation pour faire face dans ce domaine à une situation mondiale de plus en plus difficile. Le nouveau phénomène que constituent les économies reposant sur le trafic de la drogue est particulièrement préoccupant. La production de stupéfiants en Afghanistan est en hausse, ce qui permet au trafic de la drogue de prospérer et aux extrémistes de trouver un financement. Les efforts déployés au plan international n'ont pas réussi à améliorer la situation et l'Afghanistan reste une menace en matière de drogue bien au-delà de ses frontières. À cet égard, l'orateur tient à attirer l'attention sur la deuxième conférence ministérielle sur les routes de la drogue au départ de l'Afghanistan qui s'est tenue à Moscou en juin 2006 et dont les résultats peuvent constituer la base d'une coopération internationale en la matière. La lutte contre la drogue doit également viser les territoires voisins de l'Afghanistan dans le but de mettre en place des ceintures de sécurité antidrogue et financière. La Fédération de Russie continue de contribuer à ces efforts et exhorte la communauté internationale à faire de même.

3. **M. Rastam** (Malaisie) dit que la criminalité transnationale continue de constituer une menace grave à la sécurité internationale et que les investissements consentis par les pays dans les efforts de base en vue de la prévention de la criminalité donnent des résultats au plan local, national, régional et international. Les vues divergent sur la meilleure manière de faire face aux menaces que pose la criminalité transnationale et les pays se trouvent à différents niveaux de développement en ce qui concerne l'application des lois et les moyens juridiques dont ils disposent. De ce fait, il est important pour lutter contre la criminalité transnationale de poursuivre la coopération, sous la forme d'un partage des informations, d'un renforcement des capacités et d'un transfert de technologies.

4. La Malaisie est partie à la Convention contre la criminalité transnationale organisée dans laquelle il est reconnu que le problème ne peut être résolu que grâce à une étroite coopération internationale. La coopération bilatérale entre voisins pour répondre à des préoccupations communes est un moyen important et efficace de résoudre le problème. Le partage des informations et des renseignements doit donc se faire en fonction des besoins et sur la base de la réciprocité, dans les limites imposées par la législation nationale et les réglementations propres au pays et compte tenu de la discrétion qu'appellent ces informations.

5. Au niveau régional, la Malaisie a collaboré avec ses partenaires de l'ANASE pour renforcer le cadre législatif et les règles de procédure permettant d'assurer une coopération pragmatique afin de lutter contre la criminalité. Elle a ouvert la voie à la formulation du traité régional d'entraide mutuelle juridique en matière pénale qui facilite la coopération transfrontières pour mener des enquêtes criminelles et rassembler des éléments de preuve en vue de poursuites judiciaires.

6. Au plan national, la législation malaisienne est constamment revue pour répondre à l'évolution permanente qui caractérise la criminalité et à sa complexité croissante. La Malaisie apporte et demande une entraide juridique dans le domaine du partage des informations en vertu de la loi de 2002 sur l'entraide mutuelle en matière pénale. Sa loi contre la traite des êtres humains est récemment entrée en vigueur au mois d'août dernier. La traite des êtres humains étant une activité multiforme et complexe, les efforts de la communauté internationale doivent également porter

sur les questions de développement et de sécurité intérieure des pays d'origine. La Malaisie se félicite des initiatives prises par ces pays pour renforcer leurs propres mesures d'autorégulation dans le but d'éliminer la traite des êtres humains.

7. S'agissant de la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme, le Groupe Asie Pacifique sur le blanchiment de capitaux, un groupe régional d'action en matière financière, a procédé à une opération d'évaluation mutuelle des mesures prises par la Malaisie dans ce domaine en début d'année et a conclu que la Malaisie se trouvait au premier ou deuxième niveau des pays respectant les recommandations pour 33 d'entre elles et dans la catégorie des pays respectant en partie les recommandations pour 15 autres. La Malaisie s'efforcera encore de mieux faire pour assurer à l'avenir un plus grand respect de ces recommandations.

8. Le trafic illicite de drogue, transnational par nature, ne peut être contrôlé ni éliminé par tel ou tel pays isolément. Une coopération et un soutien international marqués sont essentiels pour aider les gouvernements nationaux dans leurs efforts pour lutter contre le problème. La Malaisie a constamment réclamé des mesures strictes pour endiguer le trafic illicite de drogue. Des mesures très poussées sont prises par l'organisme malaisien de lutte contre la drogue afin de créer une génération libérée de la drogue d'ici 2023.

9. **M. Yamaguchi** (Japon) dit que pour réduire l'apport de drogues illicites, les organismes chargés de l'application des lois dans chaque pays doivent disposer d'un pouvoir adéquat et s'appuyer sur une réglementation appropriée contre le trafic illicite de stupéfiants. À la 50e session de la Commission des stupéfiants en mars dernier, le Japon a soumis un projet de résolution sur l'utilisation de la caractérisation et du profilage chimique des drogues à l'appui de la collecte de renseignements et des activités opérationnelles menées par les services de détection et de répression des infractions en matière de drogues ainsi que de l'analyse des tendances qui a été adoptée par consensus et auquel il y a lieu de donner suite.

10. Pour faire baisser la demande de stupéfiants il faut réduire le nombre de toxicomanes. Au Japon, tant le Gouvernement que la société civile mènent une campagne vigoureuse dans ce sens. Le Gouvernement surveille le processus de suivi des résultats de la

vingtième session spéciale de l'Assemblée générale sur le problème de la drogue dans le monde et participera activement à la prochaine session de la Commission des stupéfiants de l'ONU.

11. Le Japon prend diverses mesures pour lutter contre la traite des êtres humains en s'appuyant sur le plan d'action pour la lutte contre le trafic des êtres humains. Il étudie les mesures à prendre avec les pays d'origine et les pays d'accueil des victimes de la traite. Pour protéger les victimes, le Japon met également en œuvre un programme de réhabilitation par l'intermédiaire de l'ONUDC. En outre, il a pris des mesures contre la corruption, notamment en favorisant l'apport d'un soutien technique, une formation à la prévention de la corruption et l'envoi d'experts techniques dans d'autres pays par l'intermédiaire de l'agence japonaise de coopération internationale.

12. Les auteurs d'actes relevant de la criminalité transnationale organisée agissant souvent à partir de pays où l'administration de la justice pénale et l'application des lois laissent à désirer, ces pays doivent recevoir un appui pour pallier leurs carences. L'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI) a son siège au Japon et par des cours de formation aux responsables des systèmes de justice pénale dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le Japon se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme et s'engage à continuer d'aider à la mise en œuvre de la stratégie en coopération avec les autres États membres.

13. Le Japon rend hommage à l'ONUDC pour le rôle que cet office joue dans les domaines des stupéfiants et de la criminalité et apprend avec satisfaction les mesures prises par l'Office pour promouvoir une réforme et mettre en place une « culture de l'évaluation ». Il est important que l'ONUDC continue de s'efforcer d'améliorer son travail et d'en assurer le suivi rapidement et correctement. Étant donné ses faibles ressources, son mandat et son domaine particulier de compétences, l'Office a besoin de favoriser la coopération avec les organisations connexes et d'éviter tout double emploi avec des projets exécutés ailleurs. Enfin, l'ONUDC doit également se montrer prudent au moment d'intervenir dans de nouveaux domaines surtout si cela risque d'avoir une incidence notable sur les politiques des États membres.

14. **M. Emadi** (République islamique d'Iran) dit que la question de la production de drogues illicites et de leur trafic est un des problèmes les plus graves auxquels la communauté internationale se trouve confrontée, un problème qui appelle des efforts collectifs concertés. Toutefois malgré les mesures prises par les États et par les organisations internationales pour lutter contre la production, la consommation et le trafic de drogues illicites, on n'entrevoit aucune perspective satisfaisante de solution immédiate.

15. La République islamique d'Iran, qui a des frontières communes avec les pays du croissant d'or, se trouve en première ligne dans la lutte contre la toxicomanie et la contrebande de stupéfiants dans le monde entier. Après l'arrivée au pouvoir des talibans en Afghanistan qui y a entraîné une augmentation sans précédent de la production d'opium, la République islamique d'Iran a eu à faire face au transport d'importantes quantités de stupéfiants. Entre l'Afghanistan et d'autres pays à travers le territoire iranien. La lutte que le Gouvernement iranien a eu à mener contre ce phénomène, alors qu'il ne l'avait pas voulu, a coûté très cher en vies humaines et en argent.

16. Le Gouvernement iranien est conscient des difficultés que rencontre actuellement le Gouvernement afghan. La présence de forces de la coalition en Afghanistan n'a pas abouti à l'élimination ni même à la réduction de ce problème aux racines profondes. En fait, ces forces se sont montrées indifférentes à l'augmentation de la culture des substances opiacées dans ce pays.

17. Des organismes internationaux, notamment l'ONUDC, ont reconnu le caractère massif et efficace des actions menées par les forces iraniennes contre les envois de drogues et les réseaux de trafiquants. Le Gouvernement iranien a pris des mesures pour réduire au minimum les profits tirés du commerce illicite des stupéfiants par exemple en mobilisant 30 000 soldats le long de ses frontières communes avec l'Afghanistan et le Pakistan et en renforçant les fortifications et les systèmes de contrôle aux postes frontière afin d'empêcher l'entrée des caravanes de trafiquants dans le pays. Ces mesures ont abouti à la confiscation d'énormes quantités de stupéfiants et, en matière de confiscation de stupéfiants, la République islamique d'Iran a été classée au premier rang des pays du monde avec 80 % des saisies d'opium et d'héroïne effectuées dans le monde.

18. L'Iran a également signé des accords de coopération avec plus de 30 pays pour lutter contre le trafic des stupéfiants. Pour renforcer la coopération régionale dans le cadre de l'Organisation de coopération économique, il a pris l'initiative de créer une unité de lutte contre la trafic des stupéfiants et également d'organiser des ateliers sur la réduction de l'offre et de la demande de stupéfiants dans les pays membres de cette organisation. En outre, il a établi des contacts réguliers avec des hauts responsables de la lutte contre la drogue en Afghanistan et au Pakistan et a coopéré étroitement avec l'ONUDC pour coordonner les mesures faisant intervenir les trois pays.

19. **M^{me} Bowen** (Jamaïque), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la communauté internationale a reconnu que la criminalité transnationale organisée et le commerce de la drogue étaient intimement liés. La dimension mondiale du problème exige des efforts de la communauté internationale pour lui faire face car il s'agit d'une responsabilité partagée qu'il faut assumer dans un cadre multilatéral. La méthode suivie pour la prévention de la criminalité et la lutte contre le commerce des stupéfiants doit être pleinement conforme aux buts et principes de la charte des Nations Unies, notamment à ceux concernant le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la non-intervention dans leurs affaires intérieures ainsi que tous les droits de l'homme et libertés fondamentales.

20. Les pays membres de la CARICOM sont signataires d'un certain nombre d'instruments internationaux dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la lutte contre la drogue. Ils rencontrent néanmoins des difficultés dans l'application de ces instruments au niveau national, essentiellement par manque de moyens, et recherchent des méthodes créatives pour combler le fossé grâce à des partenariats et à une coopération sous-régionale. La CARICOM a fait savoir qu'elle déplore que l'on envisage de fermer le bureau de la Barbade de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et ne considère pas cette décision comme définitive. Ses membres ont grandement besoin des services offerts par ce bureau et continueront d'insister pour que cette décision soit annulée et de faire valoir qu'il y a lieu de prendre autant au sérieux les préoccupations de la population des Caraïbes que celles de tout autre groupe. La CARICOM continue de

coopérer avec l'Union européenne dans le domaine de la réduction de l'offre et de la demande, du blanchiment de l'argent et de la coopération entre les polices et les pouvoirs judiciaires.

21. La CARICOM rencontre divers problèmes spécifiques notamment un taux de criminalité disproportionné par rapport à la taille de sa population, une diffusion illicite d'armes légères, la demande internationale de drogue et les effets du terrorisme international. L'expulsion de criminels continue d'avoir un effet déstabilisateur sur les sociétés de la région et des individus sont expulsés par leur pays d'adoption, souvent sans qu'il ne leur reste aucune famille ni aucun réseau social de soutien pour les aider à se réinsérer dans ces sociétés vulnérables. Il serait beaucoup plus avantageux pour ces pays de pouvoir placer leurs maigres ressources dans des écoles plutôt que dans des prisons. Leur emplacement central qui en a fait un point de transbordement facile entre l'Amérique du Nord et du Sud et l'Europe, même s'il constitue un avantage géographique, a également commencé à mettre à rude épreuve leur capacité à faire face à la drogue et au crime.

22. La liaison intime entre le commerce illicite des armes légères et le commerce de la drogue a également été bien établie. Les pays de la CARICOM ne sont pas des fabricants d'armes et ne font pas davantage le commerce des armes légères, or ils continuent d'attirer ces armes en abondance par des voies illégales, ce qui entrave leur capacité à assurer la prévention de la criminalité et alourdit donc encore la tâche du système de justice pénale. Le taux élevé de criminalité gêne leurs efforts le développement et menace leur sécurité intérieure. Ils continuent de souligner l'importance d'une mise en oeuvre rapide et totale du programme d'action sur les armes légères ainsi que d'un instrument international permettant aux États d'identifier et de localiser les armes légères illicites.

23. Enfin, un certain succès a été rencontré dans la région des Caraïbes dans la poursuite des objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session spéciale notamment en matière d'interdiction et de législation y compris en ce qui concerne le trafic des êtres humains. Une approche régionale intégrée de la sécurité a aidé à renforcer la capacité des pays d'exercer un contrôle et une surveillance aux frontières. Le succès de ces initiatives dépendra évidemment du sérieux des engagements financiers et

des besoins concurrents qui prélèvent leur part de ressources limitées.

24. **M. Ritter** (Liechtenstein) dit que les activités de l'ONUDC constitue un élément fondamental de l'ensemble des mesures prises par l'ONU pour favoriser l'État de droit dans le monde. Une aide soutenue à long terme est indispensable pour renforcer la capacité des systèmes de justice pénale à appliquer ces instruments en totale conformité avec l'état de droit et les normes relatives aux droits de l'homme. La coopération internationale se trouvant au coeur de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et contre le terrorisme, il est essentiel, pour que les efforts de la communauté internationale aboutissent, que des normes communes soient appliquées dans tous les États. Seule une approche fondée sur l'état de droit et le plein respect des droits de l'homme peut faire naître au sein de la société civile et du secteur privé la confiance nécessaire dans l'efficacité des mesures prises par les pouvoirs publics et peut promouvoir une confiance réciproque entre les États.

25. Le renforcement des capacités est d'une importance vitale et la délégation jamaïcaine se félicite des partenariats établis entre l'ONUDC et d'autres organisations poursuivant des objectifs similaires ce qui est susceptible de créer des synergies, d'éviter les doubles emplois des efforts et d'assurer un usage bien ciblé des ressources limitées. La délégation se félicite de la coopération établie avec la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative pour la restitution des avoirs volés et avec l'International Centre for Asset Recovery. Le Centre a récemment réuni un groupe d'experts chargés d'étudier l'application des dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Enfin, le Liechtenstein a pris un certain nombre de mesures pour renforcer encore son régime de prévention contre l'utilisation impropre de son centre financier à des fins criminelles. Une délégation du Fonds monétaire international a également étudié son système de réglementation et de supervision dans le souci de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme; son rapport devrait être remis sous peu.

26. **M. Sen** (Inde) dit que le rapport mondial sur les drogues de 2007 signale les progrès remarquables réalisés par l'Asie du sud-est dans l'élimination des sources d'approvisionnement en héroïne qui a pris la forme d'une réduction de 85 % de la culture du pavot dans la région. La culture de la coca et la production de

cocaïne à l'échelle mondiale ont également continué de baisser en 2006. On est néanmoins très préoccupé par la concentration de la production d'opium en Afghanistan, qui a représenté 92 % de la production mondiale d'opium en 2006. Dans le cadre de l'examen effectué en 2008 des progrès réalisés dans la poursuite des buts et objectifs fixés lors de la vingtième session spéciale de l'Assemblée générale, toutes les parties prenantes concernées devraient identifier les difficultés qu'elles continuent de rencontrer afin que l'on puisse mettre au point des stratégies collectives pour les surmonter.

27. Le terrorisme reste un des principaux problèmes à résoudre en matière de paix et de sécurité internationales, car il sape le fondement même de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme ainsi que la survie de sociétés ouvertes et démocratiques. L'adoption de la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme montre bien la volonté de la communauté internationale de lutter contre cette menace d'une manière globale et coordonnée. Sans adoption rapide d'une convention globale sur le terrorisme international, la lutte menée à l'échelle mondiale contre le terrorisme restera incomplète. Il faut soumettre toute réforme de terrorisme à la règle de la tolérance zéro. Le rôle croissant de l'ONUDC dans la lutte contre le terrorisme, notamment grâce à ses activités d'assistance technique, est très apprécié et a aidé à faire augmenter le nombre de pays ayant ratifié les douze instruments juridiques à caractère universel qui existent dans ce domaine.

28. Compte tenu des demandes croissantes d'assistance faites à l'ONUDC en matière d'exécution, la délégation indienne appuie l'affectation accrue de ressources tirées du budget ordinaire de l'ONU et des contributions volontaires aux activités de lutte contre le terrorisme menées par l'Office. La délégation souscrit également à la déclaration faite par la représentante de la Jamaïque au nom de la CARICOM dans laquelle cette représentante déplore la fermeture du bureau de l'ONUDC dans la région. Des efforts sont en cours pour augmenter les ressources globales mais l'Office devrait utiliser d'une manière optimale les ressources existantes. L'efficacité financière n'est pas le seul critère à retenir. En tant qu'institution spécialisée, l'Office a été créé pour servir les intérêts des États membres, y compris des plus petits et des plus vulnérables. D'où la nécessité, d'après la délégation indienne, de réexaminer cette question.

29. L'Inde a réfléchi au besoin de modifier son code de procédure pénale pour rationaliser davantage encore son système de justice pénale, de manière notamment à assurer aux femmes victimes de la criminalité une protection spéciale. Elle a signé la Convention contre la criminalité transnationale organisée ainsi que ses trois protocoles et prend actuellement des mesures en vue de la ratification de ces textes. La connexion entre la criminalité transnationale organisée, les drogues illicites, le blanchiment d'argent et les transactions illégales d'armement d'un côté et le terrorisme international de l'autre compromet la paix et la sécurité internationales. Pour que le monde soit libéré de ces fléaux il faudrait qu'un effort concerté soit entrepris aux niveaux national, régional et international et l'Inde reste pleinement résolue à collaborer étroitement avec les autres pays pour régler ces problèmes.

30. **M. Amoros Nuñez** (Cuba) dit que sa délégation est très préoccupée par l'augmentation de la criminalité transnationale organisée et du terrorisme et par la diversification et la sophistication croissantes des groupes criminels organisés. Le système international actuel, mû par une soif de profit et une mondialisation croissante, a créé les conditions idéales pour favoriser ces phénomènes. Aucun pays ne peut les combattre tout seul, mais les ressources nécessaires à une approche préventive n'ont pas été dégagées. Les grandes puissances ont éludé leurs responsabilités en préférant assumer le rôle de juge ou de gendarme.

31. Les solutions à ces problèmes ont déjà été décrites dans de nombreux documents négociés et acceptés dans de nombreuses enceintes mais sont vouées à être oubliées. Il resterait beaucoup moins à faire si la communauté internationale avait respecté le principe de la responsabilité partagée de tous les États dans la lutte contre la criminalité transnationale au lieu que certaines nations puissantes attribuent unilatéralement des certificats de bonne ou de mauvaise conduite. Par ailleurs, la menace ou l'utilisation de la force à partir d'une position de supériorité militaire incontestée, s'appuyant sur la doctrine du droit à la guerre préventive montre que l'on n'a pas compris que la guerre détruit les nations et que, au lieu d'éliminer la pauvreté, les inégalités, l'injustice, la faim, la corruption et le terrorisme, elle tend à les accentuer. Il convient de favoriser une véritable coopération en vue de l'établissement de systèmes internationaux justes, démocratiques,

équitable et solidaires, qui donnent la priorité au bien-être de tous les États, sans exclusion ni discrimination.

32. Il ne saurait y avoir deux poids, deux mesures dans la lutte contre la criminalité internationale. Il est inacceptable que les États-Unis d'Amérique, où le commerce de la drogue génère tous les ans des dizaines de milliards de dollars pour les trafiquants se permettent de juger les autres en matière de trafic de drogue. Malgré le préjudice causé par l'embargo, Cuba a obtenu de bons résultats dans les domaines de la prévention de la criminalité, de la justice pénale et de la lutte contre le problème international de la drogue. Il a prouvé combien il est résolu à oeuvrer dans un esprit de coopération internationale et à participer activement aux réunions et aux mécanismes internationaux dans ce domaine. Il continuera de faire son devoir en luttant contre ces fléaux et fera tout son possible pour éviter que son territoire ne soit utilisé pour mener des actions criminelles contre le peuple des États-Unis ou tout autre dans le monde.

33. **M^{me} Halabi** (République arabe syrienne) dit que l'épidémie de drogue, le commerce de stupéfiants et la criminalité sont quelques-uns des problèmes fondamentaux qui accablent le monde moderne et que ces phénomènes méritent attention en raison de leur effet destructeur sur la stabilité sociale, culturelle, économique et politique et sur le développement durable. Des solutions immédiates sont nécessaires pour atténuer l'impact de ces phénomènes sur les sociétés. La République arabe syrienne est partie à la plupart des instruments internationaux visant à lutter contre la criminalité et est une des premières parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000 ainsi qu'à ses protocoles. Le Gouvernement syrien a conclu des accords bilatéraux et multilatéraux, surtout dans le domaine de l'extradition.

34. La traite des êtres humains est devenue un des aspects les plus graves de la criminalité transnationale organisée et s'étend au-delà des frontières nationales et géographiques. La République arabe syrienne participe activement à toutes les conférences régionales sur la traite des êtres humains et a créé une commission nationale chargée de faire adopter une loi contre cette traite, en conjonction avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Programme des Nations Unies pour le développement.

35. Le Gouvernement syrien appuie également les efforts sincères déployés au plan international pour lutter contre le terrorisme mais établit une claire distinction entre la lutte contre le terrorisme et le droit inaliénable de personnes à lutter contre l'occupation étrangère. Il souscrit en outre à la stratégie mondiale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme et appuie les mesures prises en application de ces stratégies pour éliminer les causes profondes du terrorisme. Cela dit, ces stratégies ne sauraient en aucune manière remplacer une définition du terrorisme ou la conclusion du processus de négociation d'une convention globale sur le terrorisme. La République arabe syrienne a ratifié dix des treize conventions pour la lutte contre le terrorisme et envisage d'adhérer aux conventions restantes.

36. La Syrie a également créé un groupe d'action national chargé de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, après avoir adhéré aux conventions régionales de lutte contre le terrorisme, notamment la Convention arabe pour la répression du terrorisme et la convention pertinente de l'Organisation de la conférence islamique. Par ailleurs, le Gouvernement syrien a conclu des accords bilatéraux avec plusieurs pays dans la région afin de faciliter le partage des renseignements sur les trafiquants de drogue et a également signé la Convention sur la lutte contre la corruption. Le Gouvernement syrien collabore étroitement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et se déclare satisfait par les efforts déployés par le bureau régional de l'Office. Il demande qu'un soutien technique et financier supplémentaire soit apporté à ce bureau pour lui permettre de mener à bien sa mission plus complètement.

37. **M. Heller** (Mexique) dit que son pays participe activement au travail de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), y compris en collaborant au sein de groupe d'experts sur les substances chimiques et les produits pharmaceutiques. Il a soumis plusieurs projets de résolution à la cinquantième session de la Commission des stupéfiants des Nations Unies. Le Mexique a favorisé des initiatives visant à empêcher la distribution illicite par Internet de produits pharmaceutiques réglementés. Étant donné l'augmentation alarmante de l'utilisation de drogues synthétiques, la délégation mexicaine demande à l'Office contre la drogue et le crime des Nations Unies

d'encourager les États à élaborer une stratégie visant à lutter contre la distribution illicite de substances par Internet et à réaffirmer leur détermination à empêcher l'utilisation et l'abus de ces drogues. L'Organe international de contrôle des stupéfiants joue un rôle important dans la mise en place et le maintien des mécanismes visant à empêcher le détournement de précurseurs chimiques en vue de la fabrication illégale de drogues et dans la promotion d'une plus grande coopération et d'un échange d'informations plus poussé entre les pays.

38. Le Mexique a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et la création de mécanismes permettant l'application des instruments internationaux régissant la coopération internationale dans le domaine de la criminalité organisée et du trafic de drogue, y compris la Convention des Nations Unies contre la corruption, connue sous le nom de Convention de Mérida. Le 26 septembre 2007, le Sénat de la République a approuvé la loi sur la prévention et la répression de la traite des êtres humains. Le Mexique condamne la traite des êtres humains qui constitue une forme contemporaine détestable de l'esclavage et reconnaît le besoin urgent d'une large coopération internationale pour lutter contre cette traite. La délégation mexicaine attend beaucoup de sa participation active au forum de Vienne qui doit se tenir au début de 2008.

39. **M. Al-Hamadi** (Qatar) dit que le Qatar est résolu à participer au plan national et international à la lutte contre la drogue et à la prévention de la criminalité et que ces derniers temps il a pris plusieurs mesures pour traduire son engagement en actes. Le Global Sport Fund a été créé en coopération avec l'ONUDC en mai 2006, grâce à la contribution du Qatar. Le Fonds soutient les efforts d'organisations qui dans le monde entier font appel à l'athlétisme pour lutter contre l'abus de drogue, la délinquance juvénile et la criminalité. Les activités financées par le Fonds constitueront des modèles de ce qu'il est possible d'obtenir grâce à l'athlétisme que ce soit sur un terrain ou au-delà, car il aide les communautés et les jeunes à opter pour une meilleure vie.

40. L'ONUDC organise des campagnes de sensibilisation du public dans le cadre desquelles des vedettes sportives font passer le message « oui au sport, non à la drogue ». L'Office organise également des camps sportifs où le sport sert à enseigner la tolérance, les qualités de chef et l'autonomie fonctionnelle. Le sport est plus que la compétition et la

victoire. Il signifie participation, implication, activité physique, une plus grande confiance en soi, respect de l'autre et tolérance. L'orateur invite les délégations à se rendre sur le site Web du Fonds, www.globalsportfund.com, pour se familiariser avec l'expérience particulière qu'a vécue le Qatar dans ce domaine. Le Qatar poursuivra ces efforts au niveau national pour atteindre les objectifs internationaux fixés en matière de prévention de la criminalité et de l'abus de drogue.

41. **M^{me} Gendi** (Égypte) dit que l'ONU joue un rôle important dans les domaines de la prévention de la criminalité, de la justice pénale et de la lutte contre la drogue, rôle qui est fondamental dans la recherche de la stabilité et de la paix sociale. L'Égypte fait partie des premiers pays à avoir adopté des résolutions concernant ce rôle et à avoir ratifié des traités et des conventions régionales et internationales contre toutes les formes de criminalité et de terrorisme. Il a toujours oeuvré pour appuyer les activités de l'Organisation en faveur du renforcement des capacités des États membres à lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme international et a soutenu les activités de l'Office contre la drogue et le crime de l'Organisation des Nations Unies, qui a son bureau régional au Caire.

42. L'ONUDC aide les États membres à s'acquitter des engagements contractés en vertu de traités internationaux, à préparer la législation nationale voulue et à former leurs cadres à la lutte contre la criminalité, le terrorisme, la corruption et le blanchiment d'argent. L'Office met également en place un programme de lutte contre l'immigration illégale, un phénomène auquel l'Égypte se trouve tout particulièrement confrontée en tant que pays de transit. À cet égard, l'Égypte souscrit à l'appel lancé aux États membres pour qu'ils revoient leurs politiques en matière de documents de voyage et d'identité.

43. La délégation égyptienne a étudié de près le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (A/62/126). Malgré la vitalité des programmes de l'ONUDC sur le continent africain, l'Office souffre d'un manque de moyens financiers. Cette situation requiert l'attention des pays et des organismes donateurs qui financent ses programmes car la justice et la sécurité sont les deux faces de la même médaille et sont directement liées au travail mené en faveur du développement durable dans le but

d'atteindre en Afrique les objectifs du millénaire pour le développement.

44. L'Égypte rend hommage à l'ONUDC pour les efforts déployés afin d'obtenir un appui à la stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU et au rassemblement de la documentation concernant la criminalité en Afrique, étant donné qu'il s'agit d'une des régions les moins avancées dans ce domaine. Cinq pays, dont l'Égypte, doivent commencer à travailler à la création d'une base de données fiable pour soutenir les efforts de l'Afrique dans sa lutte contre la criminalité et la toxicomanie.

45. En 2010, les pays se réuniront lors du douzième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour relever les nouveaux défis mondiaux que constituent les formes modernes de la criminalité économique et technologique. L'Égypte espère que l'on y déterminera le traitement approprié des causes profondes de l'extension du terrorisme. La stratégie antiterroriste mondiale a affirmé l'importance que revêt la fin de l'occupation étrangère qui constitue une des principales causes de violence dans le monde.

46. **M. Sadykov** (Kazakhstan), parlant au nom des membres de la Communauté des États indépendants (CEI), dit que la drogue constitue pour l'humanité une des menaces les plus graves pour la stabilité sociale, économique et politique des États et de la communauté internationale dans son ensemble. Une approche concertée et globale s'impose mettant en jeu un maximum de moyens. Une assistance technique doit également être fournie à l'appui des efforts de contrôle déployés au plan national. Tous les ans, 150 tonnes d'héroïne quittent en contrebande l'Afghanistan et traversent l'Asie centrale. Il s'agit là d'une grande menace pour les pays de la CEI où, selon les prévisions, le nombre de toxicomanes sera passé à 25 millions d'ici 2010 et le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA à 10 millions. Une initiative importante a été prise sous la forme du processus Paris-Moscou qui permet aux gouvernements de mettre leurs efforts en commun pour lutter contre la diffusion de la drogue à partir de l'Afghanistan. Le centre d'information et de coordination régionale pour l'Asie centrale récemment créé collaborera lui aussi étroitement avec l'ONU et l'ONUDC pour faciliter les échanges et l'analyse des renseignements. Les pays de la CEI ont adopté des plans communs pour harmoniser et renforcer les politiques de contrôle aux frontières et

pour lutter contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes et de leurs précurseurs.

47. **M. Swe** (Myanmar), notant que dans son rapport sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (A/62/117) le Secrétaire général met l'accent sur le recul de la culture du pavot dans le triangle d'or, fait observer que les progrès réalisés par le Myanmar dans la réduction de la culture du pavot ressort des rapports sur les drogues dans le monde publiés ces dernières années. Le Myanmar a coopéré avec les États-Unis pour procéder à des études sur la production d'opium entre 1993 et 2004, bien qu'il n'ait reçu aucune aide bilatérale de ce pays pour lutter contre le fléau des stupéfiants. La culture illicite du pavot a régulièrement baissé au Myanmar depuis huit années consécutives; toutefois, les derniers chiffres publiés à titre préliminaire par l'Office contre la drogue et le crime des Nations Unies (ONUDC) montrent que cette culture a légèrement repris ces derniers mois. Toutefois, alors que la culture illicite du pavot au Myanmar représentait 63 % du marché mondial de l'opium en 1998, cette part est tombée à 6 % en 2006. Comme le Secrétaire général le relevait dans son rapport (paragraphe 89), davantage doit être fait par la communauté internationale pour aider les anciens cultivateurs d'opium qui vivent dans une extrême pauvreté à faire face aux difficultés qui surgissent après qu'ils ont abandonné cette culture.

48. Le Gouvernement du Myanmar est résolu à libérer son pays de la drogue d'ici 2014, un an avant la date fixée par l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE). Dans sa lutte contre la drogue le Myanmar a pour stratégies d'éliminer les stupéfiants et de supprimer totalement la culture du pavot en assurant de meilleures conditions de vie aux personnes de toutes nationalités résidant dans les zones frontalières. Ces stratégies seront mises en oeuvre grâce à la réduction de l'offre de drogue, à la réduction de la demande et au renforcement des mesures coercitives. Pour ce faire, le Gouvernement a renforcé ses moyens de coercition et a fourni de nouveaux moyens de subsistance aux agriculteurs de manière à les encourager à ne plus dépendre de la culture du pavot. Le projet Destinée nouvelle lancé en avril 2002 est conçu pour favoriser ces activités et apporter un soutien aux cultivateurs d'opium lorsqu'ils optent pour d'autres cultures de rapport.

49. Au niveau régional, le Myanmar collabore avec d'autres membres de l'ANASE à la poursuite de

l'objectif d'une région libérée de la drogue d'ici 2015. Le Myanmar a signé un Mémorandum d'accord avec six pays pour créer une zone libérée de la drogue dans la sous-région Bassin du Mékong. Les progrès impressionnants réalisés par le Myanmar dans la lutte contre la drogue ont été obtenus sans assistance extérieure ou avec très peu d'assistance. Si une aide n'est pas apportée sous peu pour donner aux anciens cultivateurs de pavot d'autres moyens de subsistance et pour contribuer à atténuer leur extrême pauvreté, ceux-ci risquent de revenir finalement à leur ancienne activité pour survivre. La menace inquiétante que font planer les stimulants du type amphétamine est également une source croissante de préoccupation. Le Myanmar collabore étroitement avec ses voisins pour interdire les substances chimiques précurseurs et pour éliminer la production de ces stimulants. Le Myanmar ne se livre ni à la production ni à l'importation de produits chimiques précurseurs.

50. **M. Siles** (Bolivie) dit qu'un des symboles de la nouvelle prise de conscience nationale de la Bolivie est la feuille de coca, une feuille sacrée qui a été injustement flétrie et stigmatisée par la communauté internationale. La politique de suppression totale de la Coca qui a été imposée à la Bolivie par un des pays qui présentent les taux les plus élevés de toxicomanie n'a fait que créer des difficultés pour les familles les plus pauvres de cultivateurs de coca. Grâce à sa nouvelle politique « coca oui, cocaïne non », le Gouvernement bolivien a réalisé d'importants progrès dans l'interdiction des précurseurs utilisés dans la production de cocaïne ainsi que dans la saisie de stupéfiants en transit vers les pays consommateurs. La Bolivie a signé et ratifié tous les traités visant à lutter contre la toxicomanie et le trafic de stupéfiants et a déclaré la guerre aux producteurs de cocaïne, aux trafiquants et aux toxicomanes. Il déploie des efforts bien organisés pour éliminer les excédents de cultures de coca tout en respectant les droits de l'homme des paysans et en tenant compte des utilisations traditionnelles et non traditionnelles de la feuille de coca.

51. La Bolivie rejette les attestations unilatérales provenant des pays qui se sont érigés en juges des efforts de son gouvernement pour lutter contre le trafic de drogue. La priorité doit être donnée à la lutte contre ceux qui produisent et vendent la drogue et non pas contre les agriculteurs qui produisent la matière première. Des ressources économiques doivent être

affectées à l'amélioration des moyens technologiques et logistiques permettant de mener une campagne efficace contre les trafiquants de drogue. Les efforts requis doivent être accomplis conjointement par les pays producteurs et les pays consommateurs. Les politiques de réduction de la demande doit être renforcées si l'on veut voir baisser l'offre de matière première. La Bolivie n'a besoin d'aucune aide économique ou militaire pour éliminer les plantations de coca. Ce dont elle a besoin c'est de coopération technique et économique pour industrialiser les produits bénéfiques de la feuille de coca. Elle a également besoin d'un accès aux marchés internationaux pour ses produits de remplacement ainsi que d'un soutien logistique pour lutter contre la production et la vente de cocaïne. Il faut faire disparaître les marchés de consommateurs de drogues illicites.

52. **M. Azor** (Haïti) dit que son gouvernement est résolu à collaborer avec les autres pays, notamment les États-Unis et le Canada, pour éliminer le transit de la drogue par Haïti. Il rend hommage aux pays de consommateurs pour les efforts qu'ils font afin de réduire la demande et d'éliminer le trafic. Haïti a participé activement au forum sur la drogue qui s'est tenu en République dominicaine en mars 2007. Le Gouvernement haïtien espère que les États-Unis mobiliseront suffisamment de moyens pour lutter contre le trafic illicite de la drogue par mer, conformément à un accord signé en 1997. Le Gouvernement a pris des mesures pour consolider la Commission nationale de lutte contre la drogue et pour renforcer les forces de sécurité qui patrouillent le long des frontières terrestres et maritimes. On espère que le Conseil de sécurité approuvera la recommandation du Secrétaire général tendant à donner à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) de plus grands moyens lui permettant d'assurer le contrôle des frontières en collaboration avec la police nationale.

53. Le Gouvernement haïtien est résolu à renforcer le pouvoir judiciaire afin d'assurer la stabilité du personnel professionnel et de faire revenir les éléments les plus compétents qui ont quitté le pays. Non seulement il s'est produit un exode d'haïtiens mais on a également enregistré une forte baisse des arrivées de touristes en Haïti. La réforme du pouvoir judiciaire est vitale si l'on veut relancer industrie touristique. Le président Préval est résolu à éliminer la corruption

dans le système judiciaire et les forces de police. Un groupe de travail sur la réforme des services de maintien de l'ordre a été créé en juin 2007 à la suite d'une réunion convoquée par le chef de l'État avec la participation entre autres du secteur industriel et commercial.

54. En juillet 2006, avec l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le ministère de la justice a entrepris d'affermir l'indépendance des tribunaux. Une commission interministérielle a été mise en place pour mettre en oeuvre et renforcer la coopération judiciaire dans la lutte contre la criminalité internationale organisée. Des séances de formation ont été dispensées à des juges et d'autres responsables afin d'améliorer leur capacité à traiter les affaires de corruption, de trafic de drogue, de blanchiment d'argent et de criminalité organisée.

55. **M. Ganhuayg** (Mongolie) dit que sa délégation tient à féliciter l'ONUDC pour l'initiative mondiale sur la lutte contre la traite des êtres humains qu'il a lancée et qui aidera à améliorer la capacité des États membres et d'autres parties prenantes à lutter contre la traite des êtres humains et à mettre en oeuvre le protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention de Palerme) visant à prévenir, à réprimer et à punir la traite des personnes. Le Gouvernement mongol collabore avec les organisations internationales compétentes, y compris l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) sur les questions de traite des êtres humains, d'exploitation sexuelle à des fins commerciales et de toxicomanie.

56. La Mongolie attache une importance particulière à la lutte contre la corruption. En sa qualité de partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Gouvernement mongol a pris d'importantes mesures pour lutter contre la corruption, parallèlement aux mesures prises pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En juillet 2006, le parlement a adopté une loi-cadre de lutte contre la corruption portant création de l'Office de la lutte contre la corruption. L'office nouvellement créé a besoin d'une aide de la part des organisations internationales et des offices compétents d'autres pays en matière de juridiction, d'instruction et d'accusation, de transfert et de restitution d'avoirs, de formation, de partage des meilleures pratiques et de respect des obligations contractées par le pays en vertu de la Convention des Nations Unies contre la corruption. La

délégation mongole accorde une importance particulière à la première session de la Conférence des États parties qui s'est tenue en 2006 à Amman.

57. **M. Punkrasin** (Thaïlande) dit que le problème de la drogue dans le monde exige de renforcer les partenariats internationaux et réclame également une approche globale portant à la fois sur l'offre et la demande. Les médias ont un rôle important à jouer pour convaincre les groupes cibles du danger qu'implique l'usage de la drogue. Les efforts de réhabilitation et de réinsertion doivent également s'accompagner d'une amélioration du rassemblement des données et des capacités d'évaluation.

58. Dans le « Triangle d'or » de l'Asie de l'est, la culture illicite du pavot a baissé de 80 % depuis 2000 grâce à des initiatives de développement alternatif, centrées sur les personnes, qui assurent un meilleur accès à l'infrastructure de base, à la sécurité alimentaire, aux services de soins de santé de base, à la formation professionnelle et à l'enseignement primaire. La Thaïlande a créé un centre régional de formation pour partager les succès qu'elle a rencontrés dans ce domaine. La délégation thaïlandaise lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle finance le développement alternatif. Les pays aussi bien développés qu'en développement doivent collaborer en ouvrant leurs marchés à ces produits.

59. La Thaïlande fait tout son possible pour faire face au problème de la traite des êtres humains en prenant des mesures de prévention et de protection et de répression, le tout dans le respect des droits de l'homme. La législation nationale est également en cours de modification conformément au Protocole de la Convention contre la criminalité transnationale organisée. La délégation thaïlandaise appuie fermement l'Initiative mondiale sur la lutte contre la traite des êtres humains qui doit se tenir à Vienne en 2008 et réclame la pleine application de la Déclaration de Bangkok adoptée par le onzième congrès sur la prévention du crime et la justice pénale.

60. **M. Chin Mingjun** (Singapour) dit que le rapport sur les drogues dans le monde montre que le problème des drogues était endigué au plan international. Près de la moitié de toute la cocaïne et un quart de l'héroïne produite sont interceptés. Il reste néanmoins 25 millions de toxicomanes dans le monde qui posent problème et plusieurs régions où un contrôle étatique central fait défaut continuent d'être des centres

prospères de production de drogues. Les trafiquants continuent de franchir les frontières faisant de la coopération internationale une nécessité vitale. A Singapour, la législation a été resserrée pour décourager ces trafiquants et la répression a été renforcée. La stratégie nationale de lutte contre la drogue comprend des mesures d'éducation préventive, de réadaptation et d'engagement de la communauté. En 1995, un Conseil national contre la toxicomanie a été créé où se retrouvent les organismes d'Etat concernés, les groupes d'entraide, les centres de réadaptation et les dirigeants communautaires.

61. Grâce à des initiatives telles que le réseau de CARE (Community Action for the Rehabilitation of Ex-Offenders) et le projet du ruban jaune, la situation du pays en matière de drogue est bien contrôlée. Le nombre d'arrestations liées à la toxicomanie a baissé de 6 200 en 1994 à 1 100 en 1996 et le pourcentage de toxicomanes est un des plus faibles au monde. Singapour est attaché à la coopération régionale et internationale dans le cadre de la lutte contre la drogue et a accueilli la vingt-sixième réunion des hauts responsables de l'ANASE en matière de drogue ainsi que la deuxième réunion du groupe d'action ANASE/Chine pour les opérations de coopération entre l'ANASE et la Chine en réponse aux drogues dangereuses (ACCORD). Enfin la délégation de Singapour est surprise que le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) ait profité du débat sur le point de l'ordre du jour à l'examen pour exprimer ses vues personnelles sur la question de la peine de mort et tient à le mettre en garde contre tout dépassement de son mandat.

62. **M. Anshor** (Indonésie) dit que la criminalité, la drogue et le terrorisme sont des défis universels qui appellent des réactions efficaces aux niveaux national, régional et international. La délégation indonésienne rend hommage à l'ONUDD pour les efforts qu'il a déployés pour apporter une coopération technique répondant à la demande du pays dans divers domaines. Toutefois, une dépendance exagérée à l'égard de contributions réservées peut aboutir à une situation imprévisible en matière de financement et rendre difficile toute planification pour l'Office. L'ONUDD devrait recevoir des ressources ordinaires correspondant à son mandat. L'initiative mondiale des Nations Unies sur la lutte contre la traite des êtres humains doit être le produit d'un processus de consultation entre gouvernements visant à faire prendre

en compte tous les intérêts en jeu. Le trafic illicite de produits forestiers a des effets écologiques, sociaux et économiques préjudiciables dans de nombreux pays et appelle des mesures conjointes de la part de la communauté internationale. Ce délit est un motif particulièrement grave de préoccupation lorsque les sources sont des forêts tropicales humides, c'est-à-dire des éléments vitaux de protection contre le changement climatique et le réchauffement de la planète.

63. Le développement alternatif est d'une importance cruciale si l'on veut instaurer une stratégie globale équilibrée de lutte contre la drogue et il est indispensable de renforcer le partenariat entre l'ONUDD et les autres institutions compétentes des Nations Unies, les organisations internationales et les partenaires au développement pour renforcer les capacités des États Membres en la matière, y compris dans le domaine de la prévention. La société civile et le secteur privé ont aussi un rôle à jouer. La lutte contre la corruption est une autre tâche prioritaire essentielle. L'Indonésie est heureuse d'accueillir la Deuxième Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à Bali au début de 2008.

64. **M. Chabar** (Maroc) souligne l'importance des liens étroits qui existent entre la criminalité, le terrorisme et le trafic de drogue, compte tenu de la priorité accordée à la lutte contre ces fléaux. La délégation marocaine est heureuse de constater que la tendance est d'instaurer des stratégies nationales de lutte contre la drogue qui soient multisectorielles et coordonnées. Cependant, malgré les progrès encourageants enregistrés, la lutte contre ces calamités dépend du respect de l'état de droit et de la bonne gouvernance aux niveaux local, national et international. Une coopération internationale soutenue et une assistance technique appropriée s'imposent si l'on veut que ces plans puissent être mis en œuvre efficacement, notamment dans les pays en développement. Le Maroc procède à l'harmonisation de sa législation nationale avec la Convention contre la criminalité transnationale organisée ce qui a abouti à une réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale.

65. La discussion doit se poursuivre sur les aspects humains et socio-économiques de la criminalité organisée, notamment de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants. Le Maroc a institué une

commission nationale des stupéfiants. Il s'efforce d'atténuer l'isolement de ses provinces septentrionales dans l'espoir qu'un développement accru aboutira à une élimination complète de la culture illicite du cannabis. Les programmes de substitution des cultures et la promotion du tourisme rurale ont commencé à porter leurs fruits, en faisant baisser de 46 pour cent la surface des terres consacrées à la culture du cannabis. Le Maroc est fermement résolu à lutter contre le trafic de drogue et accepte d'assumer sa part de responsabilité dans ce problème. Cela dit, c'est en réalité une combinaison d'efforts au plan national, de coopération régionale et d'assistance internationale appropriée qui mettra un terme à ce fléau.

La séance est levée à 13 heures.